

Un surveillant de prison niçois réclame justice depuis huit ans

Par Francis Lumineau (flumineau@nicematin.fr)

Créé le 08/08/2012 - 07:00

Grande gueule, le maton Boudni ! Et pas près de la fermer quand son honneur est en jeu. Pour qu'on lui rende justice, il se dit prêt à faire la grève de la faim sur les marches du palais de justice de Nice.

Car depuis 2004 il tente en vain de faire condamner pour dénonciation calomnieuse six anciens détenus de la maison d'arrêt de Nice.

Deux ans plus tôt, ces derniers l'avaient accusé de violences, de menaces, de harcèlement et de corruption. D'après eux, Rachid Boudni, 44 ans, faisait entrer ou sortir illégalement de la prison niçoise des portables, de la drogue, du courrier, voire de l'argent.

Conséquences : interpellation sur son lieu de travail, garde à vue, mise en examen et procès en correctionnelle en 2004. À la clé, une condamnation à un an de prison ferme, assortie d'une interdiction de tout emploi public durant cinq ans !

Étrange jugement, d'ailleurs. Après avoir bénéficié d'un non-lieu pour les violences, Rachid Boudni avait été relaxé pour les faits de menaces et de corruption passive, mais condamné pour l'introduction d'objets à la maison d'arrêt : le genre de délit qu'un maton ne doit pourtant pas faire gratis...

Sur fond de conflit syndical à la prison

Le salut vient en 2005 de la cour d'appel qui le relaxe définitivement, mais au bénéfice du doute. Pour le fonctionnaire de la pénitencière, c'en est trop : être ainsi blanchi ne lui suffit pas. Il se retourne alors contre ses accusateurs. Mais pas seulement : « *Mes collègues savaient que toutes ces accusations étaient mensongères !* » jure-t-il.

« *Ce qui est impossible à prouver, tranche son avocat, Me Adrien Verrier. En revanche, deux détenus ont reconnu sur PV avoir été forcés d'accuser mon client... D'autres étaient connus comme mythomanes !* » L'enquête démontre aussi que certains détenus se sont contentés de répéter des rumeurs. « *À l'époque, conclut Me Verrier, il existait des conflits syndicaux importants à la maison d'arrêt de Nice, le directeur de l'époque et son adjoint le reconnaissent** Et M. Boudni était engagé à la CGT. On peut parler de complot contre lui. »

Dès 2004, Rachid Boudni dépose donc une première plainte, renouvelée en 2006 avant d'être classée sans suite par le parquet. Il récidive en 2007. Mais la machine judiciaire, pourtant si promptement en 2002 à vouloir broyer le surveillant, se grippe alors bizarrement... Au terme d'une instruction longue de cinq années, et malgré un rappel à l'ordre de la cour

d'appel l'an dernier, exigeant de nouvelles investigations du magistrat instructeur, ce dernier, qui n'a mis personne en examen et a toujours refusé de procéder à des confrontations, devrait logiquement rendre un non-lieu à la mi-septembre.

Demande de récusation contre le juge

C'est justement ce que le plaignant et son avocat espèrent encore empêcher. À cet effet, le surveillant a sorti son dernier atout : le 10 juillet, il a demandé à la cour d'appel la récusation du juge d'instruction. Au motif que celui-ci, à l'époque où il était avocat au barreau de Nice, aurait été « *proche* » de Christian Chambrin, l'ancien directeur de la maison d'arrêt. Du reste, pour l'audition de ce dernier, et elle seule, un second juge d'instruction avait été nommé...

« J'ai été suspendu pendant près de deux ans, s'exclame Rachid Boudni. On me doit la Justice ! C'est pour ça que je veux faire condamner mes accusateurs pour dénonciation calomnieuse. Sinon, je mets mon sac de couchage sur les marches du palais ! »

**Les syndicats, dont la CGT, réclamaient même le départ du directeur..*

Photos / vidéos

Auteur : (F.L.)

Légende : Rachid Boudni – ici avec son avocat, MeAdrien Verrier – redoute aujourd'hui qu'un non-lieu soit prononcé dans son affaire.

Visuel 1:



URL source: <http://www.nicematin.com/nice/un-surveillant-de-prison-nicois-reclame-justice-depuis-huit-ans.956211.html>